

REPUBLICUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie	REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work – Fatherland
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC EDUCATION
SECRETARIAT GENERAL	SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES	DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE	SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPMENT AND MAINTENANCE
SERVICE DES MARCHES	SERVICE OF CONTRACTS

DECISION N° 00114 /MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 DU 11 SEPT 2025
 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION
 N°07/DC/MINJEC/CIPM/2025 DU 25 JUILLET 2025 EN VUE DE L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS
 POUR LA MISE EN PLACE D'UN INCUBATEUR D'ENTREPRISES EN ENERGIES RENOUVELABLES AU
 CMPJ REGIONAL DU NORD-OUEST

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
 Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
 Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret N°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
 Vu le décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 Vu la circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instruction relative à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

Considérant la Demande de Cotation N°07/DC/MINJEC/CIPM/2025 du 25 juillet 2025 en vue de l'acquisition des équipements pour la mise en place d'un incubateur d'entreprises en énergies renouvelables au CMPJ Régional du NORD-OUEST ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

DECIDE :

Article 1^{er} L'entreprise ci-après retenue est déclarée adjudicataire de la Lettre Commande relative à la Demande de Cotation sus visée :

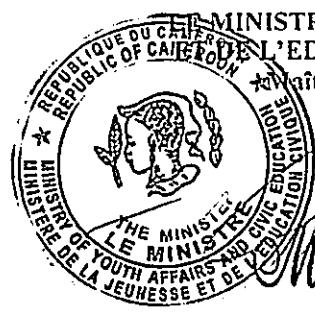
NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	RESULTAT EVALUATION	OBSERVATIONS	MONTANT TTC (EN FCFA)	CONCLUSION
ETS MANSAH-BUSINESS BP 6758 Yaoundé Tél : 675 73 57 17	Qualifiée	Offre conforme pour l'essentiel	29 931 750	Retenue

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 11 SEPT 2025

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINJEC
- Intéressé
- Affichage
- Archives/Chrono



Moumouna Foutou